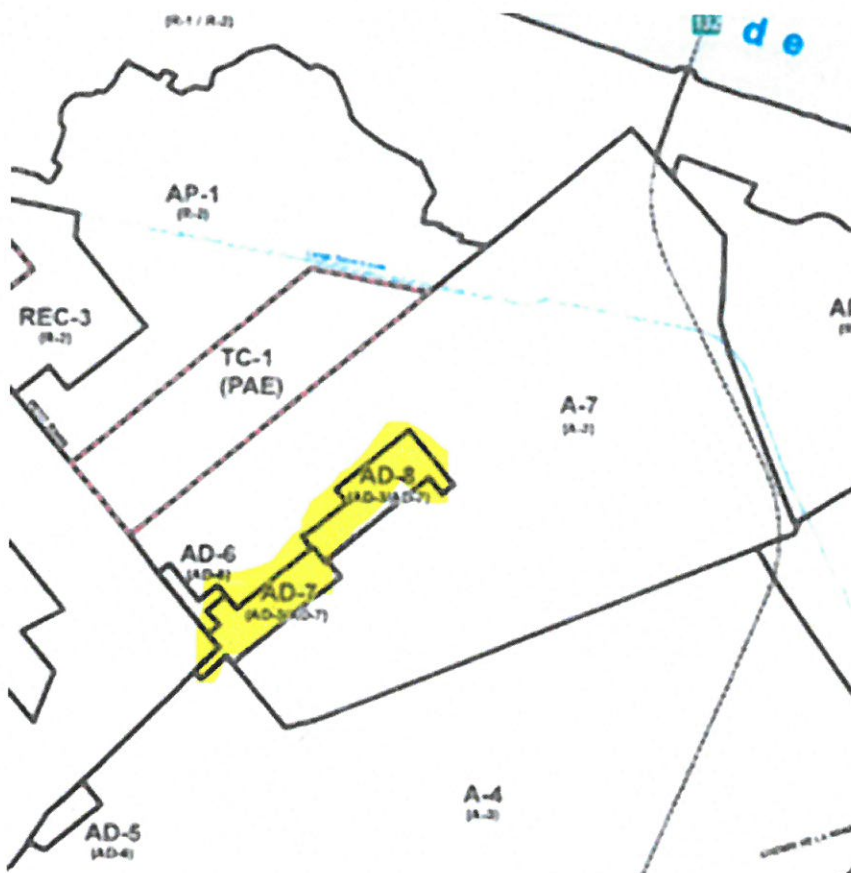


**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT
numéro 441-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier
certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones AD-7 et AD-8**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

- 1- Lors d'une séance régulière tenue le 14 novembre 2023, le conseil a déposé le projet de règlement intitulé : Règlement numéro 441-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones AD-7 et AD-8
- 2- Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique se tiendra le 12 décembre 2023 à 19 :15 au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.
- 3- Le projet de règlement vise à modifier le règlement 338-2018 et plus précisément à ajouter l'usage Culture en serre de la classe AA Exploitations agricoles dans les zones AD-7 et AD-8
- 4- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0, aux heures habituelles de bureau.
- 5- Zones concernées



Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 29 novembre 2023



Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

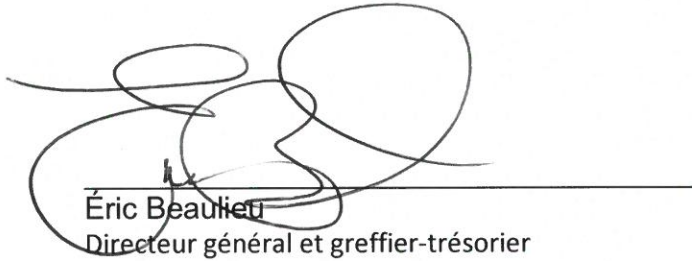
Je, soussignée, **Éric Beaulieu**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le **29 novembre 2023**, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **29 novembre 2023**



Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier